**Pour diffusion immédiate :** 09/12/2023 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

# LA GOUVERNEURE HOCHUL S'ADRESSE AUX PRÉSIDENTS DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS POUR LEUR RAPPELER QUE LES APPELS AU GÉNOCIDE DU PEUPLE JUIF CONSTITUENT UNE VIOLATION DES LOIS DE L'ÉTAT DE NEW YORK ET DES LOIS FÉDÉRALES

***Dans une lettre, la gouverneure annonce que l'État poursuivra les violations de la loi sur les droits de l'homme et signalera aux autorités fédérales les violations du titre VI de la loi de 1964 sur les droits civiques***

***Cette démarche fait suite aux mesures prises par la gouverneure pour protéger les New-Yorkais face à la recrudescence des crimes motivés par la haine et les préjugés***

***La lettre de la gouverneure Hochul peut être consultée ici***

La gouverneure Kathy Hochul a adressé une lettre aux présidents des collèges et universités de l'État de New York dans laquelle elle affirme que les appels au génocide lancés sur les campus universitaires constituent une violation de la loi sur les droits de l'homme de l'État de New York ainsi que du titre VI de la loi sur les droits civiques de 1964. Cette lettre fait suite à l'audience du Congrès sur l'antisémitisme durant laquelle plusieurs présidents d'université ont manqué à leur devoir de dénoncer clairement et sans équivoque l'antisémitisme et les appels au génocide sur les campus universitaires.

La gouverneure a affirmé que l'État de New York fera respecter les violations de la loi sur les droits de l'homme de l'État et signalera les violations du titre VI aux autorités fédérales. Les appels au génocide seraient considérés comme une violation directe du Code de conduite de l'Université de l'État de New York et de l'Université de la ville de New York, et la gouverneure Hochul a clairement précisé que tous les collèges et universités de l'État devaient respecter la même norme et disposer d'un mécanisme transparent et clairement défini pour permettre aux individus de déposer des plaintes.

Le 8 décembre, la gouverneure Hochul avait communiqué le contenu de cette lettre durant les offices de shabbat au Temple Israel, lieu d'un incident impliquant une arme à feu s'est soldé par une arrestation en début de semaine. La gouverneure s'est également rendue au Temple Beth Emeth à Albany pour exprimer sa solidarité et

rappeler que l'État de New York ne tolérera ni la haine ni la violence sur les campus universitaires.

À la suite d'une recrudescence des incidents liés à la haine et aux préjugés dans les semaines qui ont suivi les attentats terroristes du Hamas du 7 octobre, la gouverneure Hochul déployé toutes les ressources disponibles de l'État de New York pour protéger les New-Yorkais dans les communautés vulnérables et sur les campus universitaires. La gouverneure Hochul a également annoncé que le juge Jonathan Lippman procédera à un examen indépendant par un tiers des politiques et procédures de l'Université de la ville de New York (City University of New York) relatives à l'antisémitisme et à la discrimination, et formulera des recommandations sur la manière dont tous les établissements d'enseignement supérieur pourraient mieux assurer la sécurité de leurs étudiants.

Le texte intégral de la lettre de la gouverneure Hochul se trouve ci-dessous :

*À l'intention de : Présidents des collèges et universités de l'État de New York*

*Cette semaine, comme beaucoup d'Américains, j'ai été choqué de constater que les présidents de plusieurs des universités les plus prestigieuses — qui ont la responsabilité d'éduquer les jeunes esprits qui deviendront les leaders de demain - ont manqué à leur devoir de dénoncer clairement et catégoriquement l'antisémitisme et l'appel au génocide du peuple juif sur leurs campus universitaires.*

*J'ai contacté le chancelier de SUNY, John King, pour lui rappeler que l'appel au génocide contre tout groupe de personnes sur l'un des 62 campus de SUNY est considéré comme une violation du Code de conduite de SUNY et que ce genre de comportement donnera lieu à des mesures disciplinaires immédiates. Le chancelier King a répondu en affirmant que c'était effectivement le cas et que SUNY ne tolérera ni l'antisémitisme ni la haine, quelle que soit sa nature. Le chancelier de CUNY, Felix Matos Rodriguez, a confirmé qu'il en était de même pour les facultés de CUNY.*

*En outre, le fait de négliger ce type de comportement constituerait une violation de la loi sur les droits de l'homme de l'État de New York ainsi que du titre VI de la loi de 1964 sur les droits civils (Civil Rights Act). En vertu du titre VI, tout bénéficiaire de fonds fédéraux est tenu de protéger les étudiants d'un environnement hostile fondé sur leur appartenance ethnique ou leur origine nationale — une règle qui s'applique à l'antisémitisme.*

*Je vous écris donc pour vous demander de veiller à ce que votre institution applique cette même norme qui figure dans son Code de conduite, et qu'elle mette en place un mécanisme clairement défini et largement diffusé pour permettre aux individus de déposer une plainte. En tant que gouverneure de l'État de New York, je tiens à rappeler que les établissements d'enseignement supérieur qui ne respectent pas les lois fédérales et de l'État qui protègent les étudiants contre la discrimination risquent de ne plus pouvoir bénéficier des fonds de l'État et du gouvernement fédéral.*

*Je tiens aussi à vous assurer que tout établissement de l'État de New York qui violerait les dispositions de la loi sera soumis à la Division des droits de l'homme de l'État, qui prendra des mesures énergiques pour faire respecter la loi et informera le gouvernement fédéral d'éventuelles violations du titre VI de la loi.*

*Les manquements aux règles morales dont témoignent les réponses scandaleuses aux questions posées lors de l'audience du Congrès de cette semaine ne peuvent être ni ne seront tolérés ici, dans l'État de New York.*

*Je vous remercie sincèrement de votre contribution à l'éducation et à la protection de nos étudiants, ainsi que pour votre partenariat visant à éliminer les comportements haineux et intimidants de nos campus.*

*Cordialement,*

*La gouverneure Kathy Hochul*

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov.
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418